

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

BILAN D'ACTIVITE 2009



Conférence de Genève « un an après les recommandations onusiennes- Bilan et perspectives »- 5 et 6 mars 2009

CONTEXTE

En 2009, plusieurs années après l'entrée en vigueur des textes d'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'élection présidentielle a donné lieu à l'annonce d'un bref bilan de la politique dite de réconciliation nationale. Ce bilan dénombre désormais 8024 disparus du fait des agents de l'Etat au lieu des 6143 cas jusqu'ici reconnus. Par ailleurs, le gouvernement algérien se déclare satisfait des résultats de cette politique qui aurait, selon lui apporté une solution au dossier des disparus.

Ainsi loin de répondre aux incessantes demandes des victimes, faisant fi des revendications et des efforts de la société civile pour parvenir à se faire entendre, le Président de la République persévère dans l'ignorance des droits des victimes. De plus, loin de prendre en compte les recommandations des instances internationales de protection des droits de l'Homme ayant réaffirmé en 2007 et 2008 que l'Algérie devait garantir les droits à la Vérité et à la justice des victimes de violations grave des droits de l'Homme, le Président Bouteflika a annoncé la préparation d'une nouvelle législation d'amnistie.

Du côté de la société civile et du côté des victimes, le bilan de la politique de réconciliation est loin de faire l'unanimité. Plus d'un contestent l'impunité des criminels et demandent, aux côtés des victimes, le droit à la Vérité. Le sujet est apparu dans la presse et les activités et revendications du Sos Disparus et du CFDA ont été relayées de manière plutôt satisfaisante.

Dans ce contexte le CFDA et SOS Disparus n'ont cessé de rechercher des moyens pour maintenir la mobilisation des familles de disparus et pour alimenter la réflexion autour de l'établissement de la Vérité. Ainsi, parallèlement aux activités traditionnelles visant à l'application effective des droits des familles de disparus, ainsi qu'à lutter contre les violations des droits des victimes et des défenseurs des droits de l'Homme en Algérie, le CFDA a mis en œuvre un programme visant à renforcer les capacités et le dynamisme du réseau de la société civile algérienne.

ACTIVITES 2009

I – CONFERENCES

- **Vérité en Algérie : bilan et perspectives un an après les recommandations onusiennes**

Les 5 et 6 mars 2009 s'est tenue à Genève la Conférence « Vérité en Algérie, bilan et perspectives un an après les recommandations onusiennes » organisée par le CFDA, en partenariat avec Djazairouna, Somoud et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). Cette Conférence s'inscrivait à la fois dans la lignée du séminaire de Bruxelles « pour la Vérité, la Paix et la Conciliation » des 18 et 19 mars 2007 mais également en suivi des recommandations adressées à l'Algérie par les différentes instances onusiennes de protection des droits de l'Homme entre octobre 2007 et mai 2008. Une année après les recommandations, loin de s'y être conformées, les autorités algériennes, représentées à la Conférence par des membres de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH), ont fièrement présenté un bilan financier et lapidaire de la politique de réconciliation.

La présence des représentants de la CNCPPDH dans un événement organisé par des associations de victimes était une première et a été saluée par les participants. Par ailleurs, à l'allocution d'ouverture, les organisateurs ont eu l'honneur de compter la présence du vice président du Conseil des droits de l'Homme, son Excellence Marius Grinius, de la Présidente de la FIDH, Mme Souhayr Belhassen, du Secrétaire général de l'OMCT, M. Eric Stottas. Les interventions de la suite de la Conférence ont été dispensées par des experts en droit international et en justice transitionnelle. La Conférence a rassemblé une centaine de participants. Elle s'est clôturée par une déclaration commune des associations algériennes organisatrices. La conférence a également été couverte par le quotidien français le Monde daté du 10/03/2009 : "Les familles algériennes de disparus en quête de justice", de Agathe Duparc et le quotidien algérien El Watan du 07/03/2009 : "Dialogue entre les ONG et les autorités algériennes ?" de Adlene Meddi.

- **Forum-atelier en Algérie**

Dans le cadre de la campagne pour la mise en place d'une Commission Vérité, la Coalition d'associations de victimes (Sos Disparus/ CFDA, Somoud et Djazairouna), a entrepris de tenir un forum-atelier le 16 juillet 2009 à Alger, dans la continuité de la réflexion amorcée lors du forum-atelier de Blida d'avril 2008. Le thème choisi était « La préservation de la mémoire pour la reconstruction d'une société ». Cette rencontre a essuyé une nouvelle fois l'interdiction des autorités algériennes mais a quand même pu avoir lieu dans les locaux de Sos Disparus.

Le forum-atelier devait débiter à 9 h à la maison des syndicats de Bachdjarah (W. d'Alger). Une centaine de représentants de la société civile, experts, historiens, juristes, psychologues, médecins y étaient attendus. Mais à leur arrivé, les organisateurs ont fait face à un impressionnant dispositif de force de sécurité qui interdisait tout accès à la salle. Selon le chef de la sûreté de Daïra, le wali d'Alger aurait ordonné l'interdiction de la rencontre pour des « raisons de sécurité ». Toutefois, aucune notification écrite n'a été présentée aux organisateurs.

Après maintes négociations pour accéder à la salle, les organisateurs ont pris la décision de rapatrier le forum-atelier au siège même de Sos Disparus. Les intervenants et une partie des invités ayant été informés du changement de lieux, la rencontre a pu débiter à 11h, bien que dans des conditions matérielles difficiles. Une cinquantaine de personnes étaient présentes et parmi

elles tous les intervenants, à l'exception de Mohammed Errahoui, militant des droits de l'Homme qui s'est vu interdire l'entrée sur le territoire algérien. Malgré l'espace restreint dans lequel elle s'est tenue. Les interventions et les débats passionnés qu'elles ont suscités ont révélé l'intérêt porté au thème de la préservation de la mémoire comme élément d'un processus de réconciliation véritable et durable pour envisager l'avenir avec sérénité.

L'évènement a été repris par les médias qui ont dénoncé son interdiction et mis en lumière la problématique de l'écriture officielle de l'histoire, l'importance de l'appropriation de la mémoire par les membres de la société civile et les victimes du conflit des années 1990.

II - LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES EN ALGERIE

Pendant la campagne pour les élections présidentielles du 9 avril 2009, le CFDA et Sos Disparus n'ont pas manqué de faire entendre leurs voix en interpellant les candidats pour les amener à inscrire la révision du traitement de la question des disparus dans leur programme. Cette élection présidentielle était aussi une nouvelle occasion de rendre visible aux yeux de l'opinion publique la question des disparus, le mouvement des familles, et de mettre en lumière les violations persistantes des droits des familles de disparus.

Une lettre de demande d'audience a été adressée à tous les candidats aux élections présidentielles, y compris au Président Bouteflika. Malgré diverses relances, seul le président du parti El Islah a reçu une délégation du CFDA et Sos Disparus. Faute de réponse des autres candidats, les membres de Sos Disparus et du CFDA ont décidé de suivre tous leurs meetings et c'est ainsi qu'une délégation de familles de disparus a participé au meeting électoral de la candidate Louisa Hanoune, Secrétaire Générale du Parti des travailleurs. En réponse aux slogans des mères de disparus en début de meeting, la question des disparus a été longuement abordée par la candidate. Cette dernière a admis que la question était importante et que le droit à la Vérité devait être respecté mais n'a pas hésité à déplorer le fait que certaines organisations fassent appel aux instances internationales pour faire valoir ce droit, les accusant de faire du commerce avec les dossiers de disparus.

Parallèlement, la demande d'audience, adressée au Président-candidat Abdelaziz Bouteflika, a été diffusée à la presse algérienne sans beaucoup de succès. De manière générale, la problématique des disparus a été faiblement relayée par les médias algériens durant la campagne. Seuls les quotidiens « El Khabar » et « El Watan » ou l'hebdomadaire « El Watan Vendredi » ont osé soulever la question des disparus. En revanche, l'élection présidentielle algérienne a suscité l'intérêt des médias étrangers qui, se rendant à Alger, ont été très nombreux à contacter notre association. La porte-parole du CFDA a accordé plus de 5 interviews la veille des élections, sans compter tous les journalistes venus filmer le rassemblement hebdomadaire devant la CNCPPDH.

Enfin, le 10 avril 2009, jour même de l'annonce des résultats, le CFDA est parvenu à faire publier dans le quotidien français Libération, une lettre ouverte au Président-candidat intitulé : « Monsieur le Président Bouteflika » par Nassera Dutour ... ».

III - LE CFDA ET LES MECANISMES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX

• le CFDA à la 45^{ème} session ordinaire de la CADHP

En mai 2009, à l'invitation de l'institut du Caire pour l'étude des droits de l'Homme (CIHR), la porte-parole du CFDA a participé à la 45^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et au Forum des ONG précédant cette session. Dans le cadre du Forum, l'organisation et l'animation d'un atelier qui portait spécifiquement sur les disparitions forcées en Afrique a été confiée à la porte-parole du CFDA. Les de la session de la

CADHP, Nassera Dutour a pu intervenir sur 3 des thèmes inscrits à l'ordre du jour. La première intervention a porté sur les violations graves des droits de l'Homme en Algérie et en particulier sur le traitement du dossier des disparitions forcées par les autorités algériennes. Les 2 autres interventions étaient plus spécifiques, l'une portant sur les conditions de détention en Algérie et l'autre sur la liberté d'expression.

Lors de la session de la CADHP, la porte-parole du CFDA s'est également consacrée en grande partie à un travail de sensibilisation auprès des Commissaires, des rapporteurs spéciaux et des autres ONG, sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de protection contre les disparitions forcées au sein de la Commission africaine. En effet, aucun mécanisme spécial de protection contre les disparitions forcées n'existe au sein de la CADHP. Un argumentaire de 5 pages, en français et en anglais, a été distribué aux personnes suscitées. Lors de la prochaine session ordinaire de la Commission africaine, ce travail sera approfondi.

Visiblement gênées par cette présence constructive du CFDA à la CADHP, les représentants des autorités algériennes, exerçant leur droit de réponse, ont demandé le retrait du statut d'observateur au CFDA, au motif que le CFDA est une association de droit français et qui d'après eux n'aurait pas d'activités en Algérie.

- **125 nouveaux cas de disparitions soumis au GTDF**

A l'occasion de la session du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) qui s'est tenue au mois de novembre à Genève, le CFDA devait déposer une centaine de nouveaux dossiers de cas de disparitions forcées. Pour des raisons logistiques, ces dossiers ne seront soumis qu'en février 2010. Ces dossiers concernent des cas de toutes les régions d'Algérie. Après vérifications des critères de recevabilité, ces dossiers seront inscrits dans la base de données du GTDF qui transmettra les cas au gouvernement algérien pour qu'il procède à des enquêtes en vue d'éclaircir le sort des disparus et l'informe sur les résultats obtenus.

- **Deux communications au Comité des droits de l'Homme de l'ONU**

L'équipe du CFDA a finalisé deux communications individuelles qui ont été déposées devant le Comité des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU en juin 2009. Il s'agit des cas de disparition de M. Lakhdar-Chaouch Ali et de M. Mehalli Mohamed. Les deux communications comportent chacune une présentation précise des circonstances de la disparition basée sur les témoignages des familles. Un argumentaire juridique démontre la recevabilité de la communication devant le CDH, ainsi que toutes les violations des dispositions du Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) engendrées par la disparition ainsi que les violations exercées sur les membres de la famille du disparu.

- **Appel urgent**

En mars 2009, le CFDA a été saisi d'un nouveau cas de disparition, Moussa Rahli, arrêté à Boumerdes le 17 mars 2009 par des agents en civil, et dont la famille n'a reçu aucune nouvelle pendant 5 semaines. Le CFDA a, dès lors, actionné la procédure d'alerte habituelle à l'attention du Groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF). La procédure de l'appel urgent consiste à relater avec précisions les circonstances de la disparition et les démarches entreprises par la famille. Le GTDF entre ensuite en contact avec les autorités algériennes et demande d'éclaircir ce cas de disparition. Un communiqué a également été adressé aux autorités algériennes, demandant de remettre Moussa Rahli sous la protection de la loi. Ce communiqué a été diffusé à l'importante liste de diffusion du CFDA afin que d'autres organisations et individus relayent cette demande et suivent ensuite le cas. Moussa Rahli a finalement été localisé à la prison

militaire de Blida autour du 20 avril 2009. Sa famille a pu lui rendre visite. Fin 2009, Moussa Rahli était toujours en prison en attente d'un procès.

- **Conseil des droits de l'Homme de l'ONU**

Le 4 mars 2009, Nassera Dutour, porte-parole, du CFDA est intervenue dans le cadre de la 10^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme sur la le thème de la situation des défenseurs des droits de l'Homme. Dans cette allocution, la porte-parole du CFDA revient sur le difficile combat mené par tous les défenseurs des droits de l'homme au sein du monde arabe.

IV - LES ENQUETES DE TERRAIN EN ALGERIE

Durant toute l'année 2009, le CFDA a envoyé régulièrement des stagiaires en Algérie afin d'approfondir les témoignages des familles de disparu. Actuellement, le CFDA dispose de 758 entretiens avec des familles de disparus. Précédemment, les entretiens avaient principalement été effectués dans les wilayas d'Alger et de Blida. A partir d'avril 2009, les équipes en Algérie ont visité la wilaya de Médéa et à l'Ouest, les wilayas d'Oran, Tlemcen et Mostaganem.

Plusieurs dizaines de nouveaux dossiers de personnes disparues dans les années 1990, dont le CFDA n'avait pas connaissance jusqu'ici, ont été recueillis grâce à ces entretiens. Ce travail de terrain implique ensuite tout un travail d'analyse mais aussi de classement et de suivi des dossiers. En effet, outre la préservation de la mémoire, l'objectif de ces entretiens est de compléter et mettre à jour les dossiers et également de préserver le contact avec les familles et de maintenir la mobilisation.

V - ACTION DE PLAIDOYER A LA COMMISSION EUROPEENNE

Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, lors d'une visite à Bruxelles en Octobre 2009, le CFDA a rencontré le chef de l'Unité Maghreb à la Commission Européenne. Le but de cet entretien était de présenter l'association, ses objectifs et les difficultés auxquelles les familles de disparus et de l'association se trouvent confrontées dans le cadre du traitement politique des disparitions forcées par les autorités algériennes.

L'interlocuteur de la délégation s'est montré intéressé et sensible à la cause du CFDA. Au cours de l'échange, il a fait part des difficultés que les représentants de la Commission européenne rencontraient dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE avec les autorités algériennes. Il a notamment insisté sur la résistance du gouvernement algérien lorsqu'il s'agissait de trouver un terrain de dialogue et d'entente sur des sujets tels que les droits de l'Homme. Néanmoins, il a souligné que, lors du 4^{ème} Conseil d'association Algérie-UE en juin 2009, les autorités algériennes avaient accepté la mise en place du Sous-Comité « politique, sécurité et droits de l'Homme » signe, selon lui, d'une avancée positive. En effet, selon le chef d'unité Maghreb, ce sous-comité sera un espace approprié pour aborder des sujets édités sensibles ».

VI – FORMATION EN DROIT INTERNATIONAL

Une session de formation sur « les instruments juridiques de protection contre les disparitions forcées » a été organisée par le CFDA et Sos Disparus les 3 et 4 décembre 2009 à Alger. Cette formation administrée par des experts en droit international avait pour objectif de donner un aperçu solide de la notion de disparition en droit international en vue d'un traitement juridique et médiatique efficace de ce problème. 24 jeunes praticiens, juristes, avocats et des militants des droits de l'Homme ont bénéficié de cette formation animée par deux professeurs d'université agrégés en droit.

La première partie de la formation fut consacrée à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. La seconde journée fut dédiée au modèle d'intégration du droit international dans le droit interne algérien, à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application, à la non-conformité de ces écrits avec la Constitution algérienne et avec le droit international.

Afin de rendre cette formation la plus effective possible, des kits de documentations, conçus et réalisés pour aider les participants dans leurs futurs activités militantes et professionnelles, ont été distribués dès le premier jour comme supports de travail. Cette formation était la première d'un cycle de plusieurs autres formations qui auront lieu au cours de l'année 2010.

VII - RASSEMBLEMENTS DES FAMILLES DE DISPARUS

- **Journée internationale des disparus sur la place du 1^{er} mai a Alger**

Le 30 aout 2009, place du 1^{er} mai pour célébrer la 26^{ème} journée internationale des disparus, une centaine de proches de disparus s'est rassemblée à l'appel de Sos Disparus. L'habituel dispositif des forces de sécurité était sur place, surveillant étroitement la manifestation. Malgré cela, le déroulement de la journée internationale des disparus à Alger a été un succès. Les journalistes, informés la veille par un communiqué de Sos Disparus, étaient eux aussi présents et ont relayé l'évènement dans la presse bien plus largement que les années précédentes. Ce regain d'intérêt des médias pour le mouvement des mères de disparus et leurs actions est particulièrement encourageant.

- **Les familles de disparus interdites de manifester devant la CNCPPDH**

Le 1^{er} novembre de chaque année, à l'occasion de la commémoration du déclenchement de la guerre de libération, une grande réception est donnée au Palais du peuple où sont invitées toutes les délégations étrangères et les personnalités politiques. Cette année 2009, les parents de disparus se sont également réunis pour commémorer l'évènement.

Le rassemblement qui devait se tenir devant la CNCPPDH a été interdit par les forces de l'ordre pour éviter que la manifestation ne soit trop visible par les délégations se rendant au Palais du peuple. Les familles ont été contenues par un important dispositif de sécurité les empêchant d'accéder à la place. Après un long bras de fer avec les policiers qui tentaient de les disperser, une trentaine de familles résistantes est restée sur le trottoir, en contrebas de la CNCPPDH, et a réussi à sortir les banderoles et à brandir les photos de leurs proches. Finalement, de l'endroit où elles étaient contenues, les familles ont été plus visibles pour les délégations qui se rendaient au Palais du peuple que si elles avaient pu atteindre le lieu de rassemblement habituel.

- **Alger 10 décembre, les familles commémorent l'adoption de la DUDH**

Comme de coutume, les familles de SOS disparus et du CFDA se sont réunies pour fêter le 61^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948. Munies des photos de leurs proches disparus, brandissant des articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les familles ont scandé à l'unisson : « Gouvernants de nos pays, où sont nos enfants ? ».

VIII – PARTICIPATION DU CFDA A DES EVENEMENTS INTERNATIONAUX

- **Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**

Nassera Dutour, porte parole du CFDA, a été conviée à participer le 5 février 2009, à la journée de commémoration de la signature de la Convention Internationale contre les disparitions forcées à Paris. Cette journée a été organisée à l'initiative du Colegio de España, avec la collaboration de la Maison d'Argentine et de la Maison d'Italie, trois maisons de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Pour commémorer cet événement, la journée d'étude a porté sur l'histoire, le contenu de la Convention, les perspectives futures, les défis et les obstacles de l'entrée en vigueur et l'application de ce texte. Ont participé à cette journée des représentants d'associations de familles de disparus de différents pays, des spécialistes ayant participé à l'élaboration du texte de la Convention, des négociateurs représentant les ONG auprès des Nations Unis et des représentants de la Coalition internationale contre les disparitions forcées.

- **Débat sur les disparitions forcées à Paris**

Le 13 mars 2009, un débat public a eu lieu à Paris sur le thème : « Algérie, Les disparitions politiques : Une paix est-elle possible sans vérité? » organisé par les sections du 20^{ème} de la Ligue française des droits de l'Homme. Plusieurs militants et experts de la question sont intervenus. La rencontre a été une nouvelle occasion de projeter le film « Y a plus d'Amine ».

- **Journée pour la Vérité à Barcelone**

La Conférence pour le lancement de la campagne pour la mise en place d'une Commission Vérité, qui a eu lieu à Barcelone le 21 mars dernier, dans le cadre de la journée pour la Vérité, la Justice et la Réconciliation en Algérie organisée par l'association catalane SODEPAU. Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, Cherifa Kheddar présidente de Djazairouna et Karim Merabet de SOMOUD ont présenté leurs associations respectives et leurs actions communes en faveur de la vérité en Algérie. Les actes du séminaire de Bruxelles « pour la Vérité, la paix et la conciliation » ont été présentés au cours de la Conférence. Le documentaire « *Chanson pour Amine* » tourné et réalisé par Alberto Bougleux, cinéaste italien, a également été présenté en avant première lors de cette Conférence.

- **Réunion de coordination d'Amnesty International à Bâle**

Du 27 au 29 avril 2009, la Porte-parole du CFDA a été invitée par la section de Bâle d'Amnesty International à la rencontre 2009 du réseau Algérie. Dans le cadre de cette réunion portant sur les actions de lutte contre l'impunité en Algérie, Nassera Dutour a présenté une allocution intitulé « Le passé devant nous ».

- **Une protection pour les défenseurs des droits de l'homme en Afrique**

Du 20 au 23 avril 2009, la porte-parole du CFDA, Nassera Dutour, a participé à la Conférence « Johannesburg + 10 » organisée à Kampala, en Ouganda par le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et de la Corne de l'Afrique (EHAHRDN). Cette conférence fait suite à la Conférence de Johannesburg sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique organisée en 1998 par des ONG internationales et qui s'est clôturée par la Déclaration de Johannesburg. De nombreuses figures de la protection et la promotion des droits de l'Homme y étaient présents, notamment Reine Alapini-Gansou Commissaire et Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'Homme à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)

- **Les droits de l'Homme au Maghreb**

Le 20 juin 2009, la porte-parole est intervenue sur le thème de l'impunité qui règne en Algérie, à l'Assemblée Nationale à Paris dans le cadre d'un colloque sur les droits de l'Homme au Maghreb organisé par la coordination « Pour un Maghreb des droits de l'Homme » dont le CFDA est membre fondateur.

- **La justice transitionnelle en Afrique francophone**

Le 17, 18 et 19 novembre 2009, le ministère des affaires étrangères français et le ministère des affaires étrangères suisse, en partenariat avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme, organisaient à Yaoundé au Cameroun, une 2^{ème} Conférence régionale sur la justice transitionnelle sous l'intitulé « Justice transitionnelle : Une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable ». Faisant suite à la conférence de 2006 sur la « justice transitionnelle dans le monde francophone », ces trois jours furent l'occasion de faire le point sur les avancées, en Afrique francophone, des mécanismes de justice transitionnelle mis en place après 2006.

- **Groupe de travail du REMDH sur la liberté d'association**

Le CFDA, représenté par sa porte-parole Nassera Dutour, est membre du groupe de travail sur la liberté d'association du Réseau Euroméditerranéen. La dernière réunion du Réseau s'est tenue à Madrid les 21 et 22 novembre dernier. La rencontre a eu pour objet deux thèmes principaux. Une partie de la réunion a concerné l'analyse des recommandations du rapport 2009 sur la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne qui sera publié en février 2009. Dans deuxième temps, une formation sur les mécanismes européens de protection des droits de l'Homme, spécificité du REMDH, a été administrée aux participants.

IX - MANIFESTATIONS CULTURELLES

- **« Chanson pour Amine », sélectionné dans plusieurs festivals du film des droits de l'homme**

Le documentaire d'Alberto Bougleux « Chanson pour Amine » a été sélectionné en compétition au festival International du Film des droits de l'Homme (FIDFH) de Paris qui se déroulera du 9 au 16 mars 2010 au Cinéma le Nouveau Latina. Déjà Sélectionné au festival Cinéma d'Afrique de Lausanne en juillet 2009, puis au festival du film documentaire et du cinéma social des pays du Sud, Terra di Tutti (Terre de Tous) à Bologne en octobre 2009, Chanson pour Amine fait également partie du catalogue Medimed, l'un des plus importants marchés du documentaire et du reportage euro-méditerranéen.

- **« Haqiqa, la vérité » au festival des droits de l'homme a geneve**

Un deuxième documentaire, « Haqiqa la Vérité », a été réalisé par Anne Amzaleg sur le thème de la lutte contre les disparitions forcées à travers les actions menées par le CFDA et Sos Disparus. « Haqiqa la Vérité » a été présenté le 11 mars 2009 au Festival international du film des droits de l'Homme à Genève. A cette occasion, Nassera Dutour, invitée par le Festival, s'est rendue à Genève, pour présenter le film et animer le débat qui a suivi la projection. Nassera Dutour s'est également rendue à Barcelone le 21 mars 2009 pour une projection de ce documentaire. A cette occasion, la Porte-parole du CFDA a présenté l'association à la Faculté de droit de Barcelone. Elle a ensuite rencontré le chargé des droits de l'Homme de la Généralitat de Catalunya (gouvernement catalan) ainsi que les représentants du « Memorial Democratic ».

- **7^{ème} rencontre du « Réseau mondial des mères »**

Du 21 au 28 novembre 2009, s'est déroulé à Liège la 7^{ème} rencontre du « Réseau mondial de solidarité des mères, épouses, sœurs, filles, proches de personnes enlevées et disparues » dans le cadre du 9^{ème} Festival Voix de Femmes. L'ouverture du festival a été inaugurée par une cérémonie publique d'hommage aux disparus du monde entier au lieu où sont plantés « les arbres de la mémoire ». Cette 7^{ème} rencontre du Réseau a été le cadre de diverses activités autour du thème des disparitions forcées et de la mémoire: des ateliers de travail et d'échanges d'expériences, un forum public dédié au silence face aux disparitions forcées durant lequel la porte-parole du CFDA, Nassera Dutour a présenté un exposé sur la Convention internationale contre les disparitions forcées.

X - VISITES AU BUREAU D'ALGER

Le conseiller d'ambassade de France Cyril Gerardon, ainsi que les représentants des ambassades du Royaume Uni, d'Irlande du Nord et du Danemark, ont chacun demandé à être reçu au bureau de Sos Disparus. Les rencontres ont porté sur les objectifs, les actions de l'association mais aussi sur les contacts et le traitement de la question des disparus en Algérie, ainsi que sur la réconciliation nationale et les difficultés rencontrées par l'association. Le bureau d'Alger a également reçu la visite de chercheurs et de journalistes étrangers.

- **L'ICTJ à Sos Disparus**

Le directeur du programme Afrique du Nord/ Moyen Orient du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), Hanny Megally accompagné de Habib Nassar, a enfin pu se rendre à Alger à l'invitation des initiateurs de la journée parlementaire sur le bilan de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui s'est tenue en janvier 2009. Hanny Megally a fait un exposé sur la justice transitionnelle devant l'assemblée composée de parlementaires, de ministres et de journalistes.

Les représentants de l'ICTJ ont tenu à rencontrer les différentes associations de victimes au cours de leur séjour. Une rencontre a donc été organisée dans les locaux de Sos Disparus en la présence de membres du bureau, de leurs avocats, des représentants de Djazairouna et de Somoud.